

LABEL E3D (ÉCOLE EN DÉMARCHE GLOBALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE)

EDD

“L'éducation à l'environnement et au développement durable débute dès l'école primaire. Elle a pour objectif de sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux et à la transition écologique.

Elle permet la transmission et l'acquisition des connaissances et des savoirs relatifs à la nature, à la nécessité de préserver la biodiversité, à la compréhension et à l'évaluation de l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles et à la lutte contre le changement climatique.

Elle comporte également une sensibilisation à la réduction des déchets, au réemploi et au recyclage des produits et matériaux, ainsi qu'au geste de tri.”

Code de l'éducation Article L312-19



POURQUOI DEMANDER LA LABELLISATION ?

Les actions menées dans le cadre de l'EDD donnent du sens aux apprentissages et ce, de manière transdisciplinaire.

La labellisation est un excellent moyen de valoriser le travail réalisé dans les écoles et de fédérer l'ensemble des membres de la communauté éducative.

QU'EST-CE QUI EST ÉVALUÉ ?

Trois domaines sont évalués à travers 24 items :

- Domaine 1 : Action pédagogique, éducative et formation
- Domaine 2 : Gestion durable de l'école
- Domaine 3 : Pilotage de l'EDD au sein de l'école



QUELS SONT LES NIVEAUX DE LABELLISATION ?

Le nombre d'items validés détermine le niveau de labellisation.

Niveaux	Niveau 1 : engagement	Niveau 2 : approfondissement	Niveau 3 : expertise
Nombre d'items validés (également répartis dans les 3 domaines)	6 items sur 24	12 items sur 24	18 items sur 24
Deux items obligatoires	Item n°17 (existence d'un comité de pilotage) Item n°22 (volet EDD dans le projet d'école)		
Evaluation	Examen de la fiche d'auto-positionnement	Examen de la fiche d'auto-positionnement et entretien avec le porteur du projet et/ou directeur (présentiel ou visioconférence)	Examen de la fiche d'auto-positionnement et visite de l'école (demi-journée)

La labellisation est valable **5 ans**.

Il est possible d'atteindre le niveau 2 (voire le niveau 3) sans passer par le niveau 1.

QUEL EST LE PROTOCOLE ?

Auto-positionnement des écoles à l'aide du document académique



Dans l'outil de positionnement, un feuillet intitulé "résultats du positionnement" permet à l'école de se situer et de choisir le niveau auquel elle sera évaluée

Envoi par mail à la commission académique de labellisation
labellisation.e3d@ac-besancon.fr
avant fin février

Evaluation adaptée au niveau

Les résultats sont communiqués en fin d'année scolaire

QU'EST-CE QUE LA LABELLISATION DE TERRITOIRES ÉDUCATIFS ?



La labellisation des territoires éducatifs étend l'engagement de plusieurs écoles, ou d'une école et d'un collège de secteur.

Ce label comporte également 3 niveaux.